



Accueil de Loisirs Péri Extra Scolaire Enfance - Jeunesse

INSCRIPTION RENTREE 2020/2021

Chers Parents,

Si vous souhaitez que votre enfant soit accueilli aux accueils de loisirs municipaux péri et extra scolaires ALP / ALSH même occasionnellement pour des questions réglementaires, vous **devez impérativement déposer un dossier d'inscription accompagné des pièces obligatoires AVANT LE 24 JUILLET 2020 au Guichet unique, en Mairie, pour la création ou la mise à jour du compte famille :**

ALP matin – midi/restauration – soir- études surveillées – service minimum. Pendant la période scolaire
ALSH mercredi (ALP) -vacances scolaires

HORAIRES Accueil périscolaire

	ALP MATIN	ALP Midi Restauration*	ALP Soir	ETUDE**
Ecole Elémentaire Jean JAURES CP au CM2	7 h 30 – 8 h 20	12 h – 13 h 50	16 h 30 – 18 h 30	16 h 30-17-h30 1 heure obligatoire
Ecole Maternelle des Pilettes Petite à Grande Section	7 h 30 – 8 h 35	11 h 45 – 13 h 45	16 h 45 – 18 h 30	

HORAIRES Accueil mercredi et vacances scolaires

	Matin	Midi	Soir
Accueil les Moussaillons 3 / 6 ans	7 h 30 – 9 h 30	Arrivée/départ 11 h30 à 12 h	17 h jusqu'à 18 h 30
Accueil Chifoumi 6 / 11 ans		Arrivée/départ 13 h30 à 14 h	

*temps indissociable de la cantine et incompressible

L'étude surveillée : mise en place pour les élèves du CP au CM2 sur l'école Jean Jaurès (par groupe de 5 enfants minimum jusqu'à 20 maximum) **mis en place à partir du 14 septembre 2020 les lundi, mardi et jeudi. Pour des contraintes d'organisation, il peut vous être proposé une modification sur le jour d'inscription. En cas d'absence de l'intervenant, l'enfant sera conduit vers les services de l'ALP (accueil du soir) facturé au tarif en vigueur.

RAPPEL : Sans ce dossier votre enfant ne pourra être accueilli

Liste des documents obligatoires à remettre.

- La fiche d'inscription de l'enfant complétée, signée
- Copie de toutes les vaccinations obligatoires
- Attestation d'assurance périscolaire et extrascolaire (en responsabilité civile) 2020/2021
- La demande de calcul de tarification /Quotient familial municipal VALIDE du 1^{er} au 31 décembre (afin de calculer votre tarification), sans cette fiche et les documents associés la tarification de la tranche 6 sera appliquée. Il n'y aura pas de rétroactivité). La demande est à renouveler entre le 01^{er} et 31 janvier 2021 accompagnée des nouveaux documents
 - Attestation de quotient familial CAF de moins de 3 mois.

Après validation par le guichet unique ce dossier sera remis aux directions ALP/ALSH.

ATTENTION OBLIGATOIRE Vous devrez alors réserver en ligne la fréquentation de votre enfant aux services ALP

RESERVATIONS RENTREE 2020 2021



ACCUEILS
MATIN MIDI SOIR

Inscription **OBLIGATOIRE EN LIGNE**

Comment inscrire en ligne ?

Au plus tard la veille avant minuit

1. Connectez-vous sur votre compte famille <https://st-georges-dorques.portail-familles.net/>
Ou via le site ou application de la Mairie de Saint Georges d'Orques
2. Choisissez la rubrique + Nouvelle réservation
3. Complétez les périodes souhaitées jour ou si possible sur la quinzaine, au mois,

La réservation pour la rentrée sera ouverte à partir du : 18/08/2020 (sur le portail famille)

Vous ne pourrez pas annuler via le portail famille.

Toute modification devra être signalée par mail ou SMS en cas d'urgence aux directions **avant 9h le jour même** :

ALP JAURES	Jennifer Jeanjean	alp-alsh.primaire@sqdo.fr	06 22 67 39 44
ALP PILETTES	Victoria Bruyère	alp-alsh.maternel@sqdo.fr	06 20 18 73 10
Guichet Unique	Corinne Antoine	guichet.unique@sqdofr	04 67 75 40 28

En cas de problème ou de modification de compte sur le portail famille : contactez le Guichet unique ou les directions ALP/ALSH.

ACCUEILS
MERCREDI – VACANCES

Inscription **OBLIGATOIRE AUPRES DES DIRECTIONS ALP / ALSH**

En cas de modification / annulation / imprévu : prévenir la direction du centre par mail

48h à l'avance (avant midi) jours ouvrés (hors week-end et jours fériés). Ex : le jeudi avant 12h pour le lundi.

ALP JAURES	Jennifer Jeanjean	alp-alsh.primaire@sqdo.fr	06 22 67 39 44
ALP PILETTES	Victoria Bruyère	alp-alsh.maternel@sqdo.fr	06 20 18 73 10

En cas de problème ou de modification de compte sur le portail famille : contactez le Guichet unique ou les directions ALP/ALSH

Nathalie Estrade, Maire Adjoint

ainsi que l'ensemble des services municipaux



vous souhaitent une Belle Rentrée 2020/2021 et restent à votre disposition.

CONTACTS

Maire Adjoint

Déléguée

Intergénérationnel

Mme Nathalie ESTRADE

Mme Denise RAPINI

Sur rendez-vous par mail mairie ou Tél. 06 84 54 74 03

Coordination Enfance Jeunesse

Mme Mélanie VERRET

Port. 06 22 67 39 51 Mail : melanie.verret@sgdo.fr

Guichet Unique Enfance Jeunesse

Mme Corinne ANTOINE

Tél. : 04 67 75 40 28 Mail : guichet.unique@sgdo.fr

ALP Pilettes / ALSH Les Moussaillons

3- 6 ans

Mme Victoria BRUYERE

Port. 06 20 18 73 10 – Mail : alp-alsh.maternel@sgdo.fr

Tél. Accueil Pilettes : 04 67 72 23 30

Tél. Accueil Les Moussaillons : 04 67 40 57 12

ALP Jean Jaurès/ ALSH Chifoumi

7-11 ans

Mme Jennifer JEANJEAN

Port. 06 22 67 39 44 - Mail : alp-alsh.primaire@sgdo.fr

Tél. 04 67 45 59 47

Centre de Loisirs Jeunes (CLJ)

11 - 17 ans

Mme Mélanie VERRET - M. Mehdi KHOUDA

Port. 06 70 25 92 04 - Mail : clj@sgdo.fr

Tél. 04 67 10 86 85

Vacances scolaires 2020 – 2021

Rentrée scolaire 2020

Jour de reprise

mardi 1 septembre 2020

Vacances de la Toussaint 2020

Fin des cours

vendredi 16 octobre 2020 soir

Jour de reprise

lundi 2 novembre 2020

Vacances de Noël 2020

Fin des cours

vendredi 18 décembre 2020 soir

Jour de reprise

lundi 4 janvier 2021

Vacances d'hiver 2021

Fin des cours

vendredi 12 février 2021 soir

Jour de reprise

lundi 1 mars 2021

Vacances de printemps 2021

Fin des cours

vendredi 16 avril 2021 soir

Jour de reprise

lundi 3 mai 2021

Pont de l'Ascension 2021

Fin des cours

mercredi 12 mai 2021

Jour de reprise

lundi 17 mai 2021

Grandes vacances 2021

Fin des cours

mardi 6 juillet 2021



Questions/réponses

À quoi sert le dossier d'inscription de mon enfant et pourquoi dois-je le renouveler chaque année scolaire ?

Le dossier d'inscription municipal (fiche de renseignements et documents à joindre) est réglementaire et indispensable pour que votre enfant soit accueilli même occasionnellement sur des temps hors scolarité dans des structures d'accueils municipales proposées par la municipalité et agréés par les services de l'Etat.

Les renseignements complétés permettent de joindre les familles en cas d'urgence, d'accueillir et d'encadrer vos enfants dans des conditions légales, réglementaires annuelles mais aussi d'assurer le bien-être de votre enfant. Il n'a rien à voir avec le dossier scolaire demandé par les enseignants. Réglementairement il doit être renouvelé et signé chaque année par les responsables légaux détenteurs de l'autorité parentale pendant le temps de l'accueil.

À quoi sert le compte famille ?

Ce compte en ligne ouvert par le Guichet Unique est indispensable pour fréquenter les structures municipales pendant les temps d'ALP ALSH CLJ. La tarification des services municipaux ainsi que les réservations des ALP passent par ce compte famille qui est alimenté par les données financières liées à vos revenus et calculées chaque année afin de bénéficier d'un tarif adapté à la tranche de revenus.

Je n'ai pas reçu mon assurance avant la date de dépôt du dossier ?

L'assurance responsabilité civile est obligatoire et doit couvrir l'enfant pour les activités extra-scolaires. Il suffira de la transmettre dès réception par mail ou la déposer au guichet unique en mairie avant le 15 septembre ou 15 janvier si celle-ci est calendaire

Qui dois-je contacter ?

Création / mise à jour du compte famille / la facturation / les tarifs / le paiement en ligne : [Guichet unique](#)
Inscription / fonctionnement des temps d'accueils : [Directions ALP-ALSH](#)

Inscription scolaire : Guichet unique puis les directions d'écoles lorsque l'inscription est validée par le Maire Adjoint
Informations sur la classe et sur le temps scolaires (temps Education Nationale) : les Directions d'Ecoles

Mon enfant présente des problèmes de santé chroniques, des intolérances alimentaires, ou est handicapé ?

Il est indispensable de mettre en place un Protocole d'Accueil Individuel qui sera rédigé par un médecin qui indiquera les consignes à tenir. Le PAI sera validé lors d'un rendez-vous spécifique avec les responsables de l'enfant et responsables des services municipaux et scolaires. Aucune spécificité médicale ou particulière ne sera prise en compte en dehors du PAI signé par toutes les Directions des encadrants.

Est-ce qu'un enfant peut quitter seul l'ALP/ALSH du soir ou être récupéré par un mineur ?

L'inscription préalable de l'enfant à l'ALP du soir est obligatoire. Sans cette inscription l'enfant est sous la responsabilité des parents dès la fin du temps scolaire (Education Nationale) ou de la Direction de la maternelle s'il a moins de 6 ans et ne peut quitter l'école seul.

A la fin du temps ALP/ALSH aucun enfant de moins de 6 ans ne pourra être récupéré par un mineur. Pour les enfants de plus de 6 ans à la condition expresse que le dossier d'inscription soit complété et signé notifiant la possibilité d'un départ avec des majeurs autorisés à récupérer l'enfant ou d'un départ seul et ce sous la responsabilité des parents.

Que faire en cas d'imprévu ou de retard EXCEPTIONNEL ?

Contactez au plus vite les responsables des accueils aux numéros indiqués sur les fiches contacts. Si vous ne prévenez pas tous les contacts indiqués sur la fiche seront sollicités pour récupérer l'enfant. Sans réponse, les services de police municipale pourront être amenés à intervenir. En cas de retards réguliers constatés, l'enfant pourra être exclu des ALP/ASLH ;

Que se passe-t-il si je ne règle pas les factures ?

La municipalité propose des services d'accueils régis par le Trésor Public. Sans réponse aux relances effectuées par les services municipaux un dossier sera transmis pour saisie des services du Trésorier Payeur qui engagera les procédures nécessaires.

J'ai un problème pour régler les factures ?

N'hésitez pas à contacter le guichet unique ou le CCAS en cas de problèmes de paiement.

J'ai une autre question ? N'hésitez pas à contacter les services indiqués sur la fiche contact